

Commune de DOMMARTIN

PROCÈS VERBAL
de la réunion du Conseil Municipal de DOMMARTIN
Séance du 27 avril 2026

Convocation : 15/04/2026

Affichage : 29/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en mairie, sous la présidence de Madame Martine CHANOINE, Maire

Présents : Martine CHANOINE, Marie Christine CARON, Laura CARRION, Julien BODECOT, Cyrille DOUCHEZ, Marie-Sara CHANOINE, Patrick GODET, Elisabeth DECHEPPY, Alexandre GROS, Mathieu TILLIER

Absent excusé : Jérémy MAILLARD

Procuration : Jérémy MAILLARD donne procuration à Patrick GODET

Approbation du procès-verbal du conseil du 27 mars 2026 :

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Secrétaire de séance : Laura CARRION.

Ordre du jour

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du 27 mars 2026
- Vote du Compte Financier Unique 2025 – Budget principal de la commune
- Affectation du résultat – Budget principal de la commune
- Fixation et vote des 4 taxes communales
- Attribution des subventions aux associations
- Vote du budget primitif 2026 – Commune
- Délibération du devis des prestataires pour les espaces verts
- Délibération du devis SOCOTEC – Salle des fêtes
- Questions diverses (SISCO – fermeture de classe, dates des manifestations)

1. Vote du Compte Financier Unique 2025 – Budget principal

Madame le Maire rappelle que, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il met en évidence les informations clés sur la situation financière de la collectivité.

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, lors de l'examen du compte administratif, le maire ne peut prendre part au vote.

Madame le Maire quitte donc la séance et le Conseil municipal siège sous la présidence de Madame Élisabeth DECHEPPY, désignée à cet effet.

Lecture du résultat 2025 est faite par Madame Élisabeth DECHEPPY :

80700 - DOMMARTIN -

Exercice 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés					
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement	-107 264,73		97 764,01		-9 500,72
Fonctionnement	267 731,36	107 264,73	40 984,68		201 461,31
TOTAL I	160 466,63	107 264,73	138 748,69		191 950,59
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	160 466,63	107 264,73	138 748,69		191 950,59

	Investissement	Fonctionnement
Résultats antérieurs reportés (CA 2024)	- 107 264,73 €	267 731,36 €
Résultat de l'exercice 2025	97 764,01 €	40 984,68 €
Résultat de clôture 2025	- 9 500,72 €	308 716,04 €

Il en résulte un déficit d'investissement à reprendre de 9 500,72 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la commune ;
- DONNE pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, dont signer le CFU 2025.

2. Affectation du résultat 2025 – Budget principal

Madame le Maire ayant repris la présidence de la séance, le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement.

COMMUNE DE DOMMARTIN
DELIBERATION DU 27 AVRIL 2026
CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Elisabeth DECHEPPY
 Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025
 Considérant
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-107 264,73 €		97 764,01 €	D : 0 € R : 0 €	- €	-9 500,72 €
FONCT	267 731,36 €	107 264,73 €	40 984,68 €			201 451,31 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	201 451,31 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	9 500,72 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	191 950,59 €
Total affecté au c/ 1068 :	9 500,72 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2025 A REPENDRE (LIGNE 001 dépense) 9 500,72

Fait à Dommartin
 Le 27/04/2026

Délibéré par le conseil municipal
 Le 27/04/2026



Nombre de membres en exercice :
 Présents :
 Suffrages exprimés :
 Abs : Pour : 11 Contre : 0

Date de la convocation :

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2025 conformément au tableau ci-dessus.

3. Fixation et vote des 4 taxes communales

Madame le Maire présente l'état n° 1259 de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026, transmis par la Direction départementale des Finances publiques. Elle propose de ne pas augmenter les taux et de reconduire les taux 2025.

Taxes	Bases prévues 2026	Taux 2026	Produit attendu
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	256 100 €	36,22 %	92 759 €
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	35 000 €	17,92 %	6 272 €
Taxe d'habitation (TH)	0 €	13,72 %	0 €
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	61 700 €	10,17 %	6 275 €
TOTAL produits attendus à taux votés			105 306 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE de ne pas augmenter les taxes communales et de voter pour 2026 les taux suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36,22 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 17,92 %
- Taxe d'habitation : 13,72 %
- Cotisation foncière des entreprises : 10,17 %

4. Attribution des subventions aux associations

Le sujet est abordé en séance. Deux pistes de réflexion sont évoquées : la création d'une association communale et/ou la création d'une régie.

Le Conseil municipal décide de poursuivre la réflexion lors d'une prochaine séance avant tout vote d'attribution.

5. Vote du budget primitif 2026 – Commune

Madame le Maire présente, chapitre par chapitre, le projet de budget primitif 2026 du budget principal de la commune. Les principaux postes ont été examinés en commission Finances.

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	340 614,57 €	180 711,90 €
Excédent de fonctionnement reporté (002)	—	191 950,59 €
Virement à la section d'investissement (023)	32 042,92 €	—
TOTAL FONCTIONNEMENT	372 662,49 €	372 662,49 €

Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Déficit d'investissement reporté (001)	9 500,72 €	—
Opérations réelles	36 600,00 €	14 057,80 €
Affectation du résultat (1068)	—	9 500,72 €
Virement de la section de fonctionnement (021)	—	32 042,92 €
TOTAL INVESTISSEMENT	46 100,72 €	46 100,72 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE le budget primitif 2026 du budget principal de la commune, équilibré comme indiqué ci-dessus.

6. Délibération du devis des prestataires pour les espaces verts

Madame le Maire présente les devis reçus pour l'entretien des espaces verts communaux :

Prestataire	Nombre de tontes	Montant TTC
Héritage	1 tonte	2 448,00 €
Empreintes Paysage	8 tontes	9 984,00 €
Les Espaces Verts du Val de Noye	9 tontes	5 832,00 €
Villers-Bretonneux	11 tontes	11 280,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix POUR et 1 voix CONTRE, RETIENT le devis de l'entreprise « Les Espaces Verts du Val de Noye » pour un montant de 5 832,00 € TTC correspondant à 9 tontes annuelles, et AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

7. Délibération du devis SOCOTEC – Salle des fêtes

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la salle des fêtes n'est actuellement pas conforme aux règles d'accueil du public. Un devis de la société SOCOTEC a été reçu pour la réalisation du diagnostic de conformité (établissement recevant du public).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE le devis de SOCOTEC pour un montant de 720 € TTC et AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à son exécution.

8. Questions diverses

SISCO – Fermeture de classe :

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la décision de fermeture de classe à la rentrée prochaine au sein du regroupement scolaire. Le site de Guyencourt et celui de Dommartin conserveront 3 niveaux de classe chacun. Le site de Remiencourt sera fermé. La cantine bascule vers Remiencourt avec le périscolaire.

Dates des manifestations 2026 :

Date	Manifestation
8 mai	Cérémonie commémorative – 11 h
29 mai	Fête des voisins
5 juillet	Concert « Mille et une cordes » – église (à confirmer)
13 juillet	Feux d'artifice
14 juillet	Animations et jeux
30 août	Ball-trap
6 septembre	Réderie
31 octobre	Halloween
11 novembre	Cérémonie – jeux de société et goûter
29 novembre	Repas des aînés (ouvert à tous)
12 décembre	Noël des enfants

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 14.

Fait à Dommartin, le 27 avril 2026.

Le Maire,
Martine CHANOINE

La secrétaire de séance,
Laura CARRION

SIGNATURES

Le Maire

Le Secrétaire,

Martine CHANOINE

Laura CARRION

CHANOINE Martine	GROS Alexandre	CARON Marie-Christine
Maire	1 ^{er} Adjoint	2 ^{ème} Adjoint
BODECOT Julien	DECHEPPY Elisabeth	TILLIER Mathieu
3 ^{ème} Adjoint	Conseiller Municipal	Conseiller Municipal
CHANOINE Marie-Sara	GODET Patrick	CARRION Laura
Conseiller Municipal	Conseiller Municipal	Conseiller Municipal
MAILLARD Jeremy <i>donne procuration à GODET Patrick</i>	DOUCHEZ Cyrille	
Conseiller Municipal	Conseiller Municipal	

PV du 27/04/2026

